

Dépistages des cancers masculins



Le dépistage organisé du cancer du colôn-rectum

Le dépistage organisé des cancers est un programme national comprenant le cancer du colôn-rectum. Cet acte est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.



Le test immunologique.

Simple, rapide, à faire chez soi, recommandé tous les 2 ans. Il s'adresse aux femmes et aux hommes de 50 à 74 ans suite au courrier envoyé par le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers.



En dehors du dépistage organisé :

En cas de symptôme ou d'interrogations, dirigez vous vers votre médecin traitant ou tout autre professionnel de santé connaisseur du domaine.

Les dépistages individuels : la prostate, les testicules, les poumons



La prostate.

Une surveillance est recommandée à partir de **50 ans**. Discutez en avec votre médecin traitant ou un urologue.

Le dépistage est basé sur deux pratiques :

- Le professionnel de santé réalisera un examen (le toucher rectal).
- Le professionnel de santé réalisera un test de PSA (Prostate Spécifique Antigen ou antigène spécifique de la prostate).

A savoir : le taux de PSA seul ne suffit pas à dépister un cancer.



Les testicules.

1. Dès la puberté, procédez régulièrement à l'auto-examen des testicules.
2. En cas de doutes, de douleurs ou de questions, discutez en avec votre médecin traitant.



Les poumons.

Le dépistage du cancer du poumon est individuel à en discuter au cas par cas avec votre médecin traitant ou votre pneumologue.

Le bilan diagnostique repose sur un examen clinique, une radiographie du thorax, un scanner thoracique et une biopsie.

En résumé

A ce jour, il est recommandé :

- **Dès la puberté**, de procéder régulièrement à l'auto-examen des testicules.
- **La prévention du cancer de la prostate** est à discuter au cas par cas avec son médecin traitant ou son urologue.

Sans oublier les cancers qui touchent tout le monde (femmes et hommes) :

- **Dès 50 ans et jusqu'à 74 ans**, de participer au dépistage organisé du cancer colorectal.
- **Entre 11 et 14 ans**, d'effectuer la vaccination contre le Papillomavirus Humain (HPV).